



SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 décembre 2011 -18H30

MAISON DU PARC - ARQUES

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2011

ADMINISTRATION GENERALE

- N° 1 - Désignation d'un Secrétaire de séance
- N° 2 - Révision du SAGE de l'Audomarois - avis du SmageAa

RAPPORTEUR

M. DENIS
M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

- N° 3- Recrutement d'un chargé de mission en hydraulique
- N° 4 - Mobilisation du champ d'expansion des crues - mise en réserve foncière compensatoire
- N° 5 - Mobilisation du champ d'expansion des crues - Procédures de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire menées par l'EPF

M. DHALLEINE
M. DHALLEINE

M. DHALLEINE

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

- N° 6 - Lutte contre le rat musqué - Aide aux GDON

M. DUCROCQ

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE

- N° 7 - Mesures MAET en 2012

M. PRUVOST

PERSONNEL

- N° 8 - Remboursement des frais de mission
- N° 9 - Remplacement de congé maternité
- N° 10 - Système d'Information Géographique SIG - Réorganisation de la base de données - recrutement d'un stagiaire

M. DENIS
M. DENIS
M. DENIS

FINANCES

- N° 11 - Modification budgétaire n°3
- N° 12 - Débat d'orientation budgétaire

M. DENIS
M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

Question n° 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur PRUVOST a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21



SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 décembre 2011

Question n°2

ADMINISTRATION GENERALE : Révision du SAGE de l'Audomarois – avis du SmageAa

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE, de l'Audomarois approuvé le 31 mars 2005 devait être révisé afin d'intégrer les évolutions induites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, ainsi que le nouveau SDAGE Artois Picardie.

La Commission Locale de l'Eau, CLE, animée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a assuré la révision de ce document en associant ses multiples partenaires. Le SmageAa est représenté au collège des élus de la CLE en la personne de Christian DENIS.

Le projet de SAGE révisé a été approuvé par la CLE le 4 juillet dernier, et le SmageAa est sollicité pour émettre un avis sur ce document.

--- document téléchargeable en ligne sur www.sage-audomarois.com dans la rubrique Documentation > autres documents. Egalement consultable aux locaux du SmageAa et dans les mairies. ---

Rappelons que les compétences du SmageAa sont directement liées au contenu du SAGE :

"Les compétences sont les suivantes :

- *Etudes, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.*
- *Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :*
 - *la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,*
 - *la maîtrise de la pollution,*
 - *l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,*
 - *la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.*
- *Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.*

L'exercice de ces compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte."

Les statuts du SmageAa précisent également que *"le S.A.G.E. définira les travaux qui seront déclarés d'intérêt intercommunautaire"* ; et que, pour les autres travaux, c'est le comité syndical qui pourra délibérer sur l'intérêt intercommunautaire.

Le projet de SAGE révisé fait ressortir les mêmes grandes orientations que le SAGE de 2005, à savoir :

- Sauvegarde de la ressource en eau
- Lutte contre les pollutions
- Valorisation des milieux humides et aquatiques
- Gestion de l'espace et des écoulements
- Maintien des activités du marais audomarois
- Communiquer, sensibiliser autour du SAGE

A l'intérieur de ces grandes orientations, des inflexions ont été données, sans changement de direction.

Ce volet "Plan d'Aménagement et de Gestion Durable", PAGD, est complété par un règlement, opposable au tiers.

Le SmageAa est, identifié à plusieurs reprises comme "maître d'ouvrage pressenti" d'une action à mener. Ce sont des actions déjà engagées par le SmageAa ou dans la poursuite des missions actuelles du SmageAa.

Souvent plusieurs maîtres d'ouvrage sont pressentis pour un programme.

Citons :

- En terme de **Sauvegarde de la ressource en eau**, les actions de prospection mutualisée de nouvelles ressources en eau potable (2 programmes d'action),
- En terme de **Valorisation des milieux humides et aquatiques**,
 - Toutes les actions liées au plan de gestion de l'Aa et ses affluents (4 programmes d'action),
 - La mise en œuvre d'un plan de gestion sur les becques de Flandre avec l'USAN,
 - Et la revalorisation des zones humides à enjeux avec le Parc naturel régional,
- Et en terme de **Gestion de l'espace et des écoulements**, la mobilisation du champ d'expansion des crues et les techniques alternatives anti-ruissellement, notamment.

Le SmageAa pourrait être également identifié quant au suivi des niveaux d'eau du marais audomarois tel que cela est proposé dans le projet de PAPI (I-4)

Logiquement, aucune mesure réglementaire ou de gestion ne paraît devoir entraver la mise en œuvre des programmes du SmageAa.

Et bien sûr, la mise en œuvre de ces programmes s'attachera à être parfaitement en adéquation avec le SAGE.

La lecture du document et les réflexions menées pour le PLUI du canton de Fauquembergues nous ont amenés toutefois à soulever des réserves quant à la délimitation des zones humides à enjeu.

Ces cartographies présentées à partir de la page 128 du document ont une portée réglementaire forte car elles font partie du Règlement du SAGE. A cet effet, la délimitation au 1/25000 et à l'échelle communale paraît adaptée, et constitue un bon compromis entre les difficultés de délimitation de ces zones et l'utilisation pratique des cartes.

Néanmoins, pour certaines communes, ces délimitations nous paraissent beaucoup plus larges que les zones humides connues et justifiables à nos yeux. Ces délimitations très larges, et réglementées, peuvent avoir des conséquences importantes sur l'avenir des projets pour les communes concernées.

Si la préservation et la mise en valeur des zones humides doit bien être une préoccupation forte du SAGE et, par là-même, du SmageAa, elle ne peut être acceptée que si elle s'applique sur un périmètre justifié.

Nous proposons que ce périmètre soit affiné, en s'appuyant notamment sur les zones rouges du PPRI pour ce qui est du fond de vallée de l'Aa. Un périmètre plus large peut être proposé, par exemple dans la partie "PAGD", pour constituer une zone de vigilance où la potentialité de zones humides existe mais n'est pas avérée.

En conclusion, le SAGE révisé donne, à tous les acteurs de l'Audomarois, **un cadre actualisé pour la gestion intégrée de l'eau**. Ce cadre actualisé est dans la continuité du SAGE initial. Sur notre territoire, les habitudes de travail partenariales aujourd'hui bien établies dans ces domaines peuvent ainsi perdurer et sont les garantes d'une **mise en œuvre effective et efficace** du SAGE ; et le SmageAa en tant qu'acteur majeur de cette mise en œuvre du SAGE à l'échelon intercommunautaire a assurément un rôle pivot à jouer.

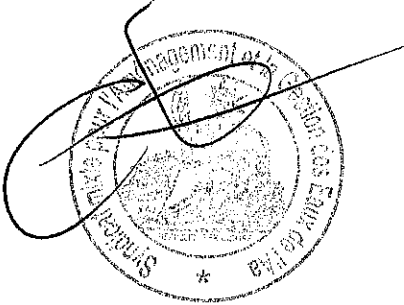
Après délibération, le Comité Syndical émet un avis favorable au SAGE de l'Audomarois présenté en révision, **sous réserve d'une délimitation plus fine des zones humides à enjeux de son règlement.**

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président

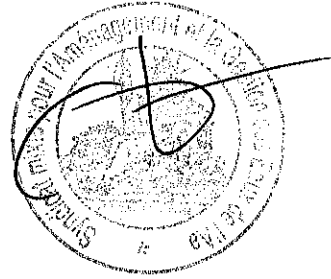
16 DEC. 2011



Pour extrait conforme,

Le Président,

C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°3

PREVENTION DES CRUES : Programme d'action de Prévention des inondations - recrutement d'un chargé de mission en hydraulique

RAPPORTEUR : M. DHALLEINE

Le SmageAa a délibéré le 15 septembre dernier pour la sollicitation du label "PAPI" (Programme d'Action de Prévention des Inondations) pour le projet de prévention des crues global de son territoire. Le comité de labellisation s'est tenu le 13 décembre 2011 avec un résultat favorable.

Le SmageAa s'engage à assurer le pilotage de ce programme et est le maître d'ouvrage de bon nombre des actions identifiées. Afin de mener à bien ces missions le recrutement d'un chargé de mission spécialisé est nécessaire. Cet emploi pourrait bénéficier de financements de l'Etat à hauteur de 40 % suite à la labellisation PAPI, sur la durée du programme qui est de 6 ans. Il pourrait éventuellement bénéficier d'autres financements qui restent à confirmer.

- Vu, la loi 88-145 du 12/02/1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relative aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- vu, la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment à l'article 3 alinéa 5,
- étant donné la mission nécessairement temporaire du fait de la durée de vie limitée du programme lui-même (6 ans) et des financements correspondants,

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la non permanence de l'emploi dans le temps.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne saurait être reconduit que pour une durée indéterminée.

Le chargé de mission en hydraulique a pour objectif l'animation et la coordination de la politique « prévention des crues du SmageAa ». Voir fiche de poste jointe.

Ses missions seraient :

- la coordination du projet de PAPI,
- la conduite d'opération des champs d'inondation contrôlée,
- la conduite d'opération des projets locaux d'hydraulique.

L'agent devra donc justifier d'une formation en hydraulique ou hydrologie de niveau master 1 ou 2 ou équivalent, d'une bonne sensibilité environnementale, d'une connaissance de la gestion des risques.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer par référence à l'indice brut 379 majoré 349 (correspondant au grade d'ingénieur).
La prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service lui seront attribuées en fonction du service rendu.

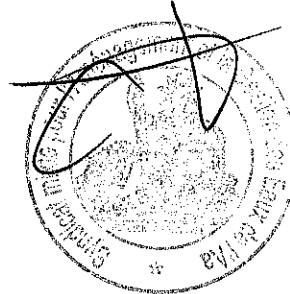
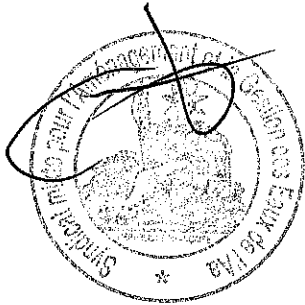
Après délibération, le Comité Syndical autorise le président :

- à recruter un chargé de mission en hydraulique et à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une période de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.
- de rémunérer le chargé de mission en hydraulique sur la base de l'indice brut : 379 majoré 349 et de lui attribuer la prime de service et de rendement, ainsi que l'indemnité spécifique de service en fonction du service rendu.
- de lui rembourser les frais de déplacements sur la base du décret en vigueur.
- de l'autoriser à utiliser les véhicules du SmageAa.
- de lui faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, cadeau de fin d'année) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.
- à inscrire les crédits nécessaires au BP 2012, chapitre 012

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-ALINEA 5
DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

Entre

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa représenté par Monsieur Christian DENIS, président.

d'une part,

et
Monsieur/Madame

d'autre part,

VU,

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 5,
- le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour effectuer une mission qui consiste à l'animation et la coordination de la politique de « prévention des crues du SmageAa », Monsieur/Madame.....est engagé(e) pour assurer les fonctions de chargé de mission en hydraulique pour une durée de 3 ans à compter du X mars 2012.

ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 136, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, Monsieur/Madame est soumis(e) pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et par le décret 88-145 du 15 février 1988 susvisés. En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

Il/Elle s'engage notamment à respecter le règlement intérieur du personnel du SmageAa adopté le 9 septembre 2004 par le Comité Syndical et modifié le 5 octobre 2005.

Il/Elle s'engage à consacrer toute son activité professionnelle à son service et s'interdit pendant l'exécution du présent contrat d'exercer une autre activité professionnelle sauf avec l'accord du président.

Il/Elle reconnaît être tenu(e) au secret professionnel et à une obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de sa mission.

ARTICLE 3 : REMUNERATION - DUREE DU TRAVAIL

Pour l'exécution du présent contrat, Monsieur/Madame reçoit une rémunération sur la base de l'indice brut 379, indice majoré 349, correspondant au 1^{er} échelon de la grille de rémunération des ingénieurs territoriaux. Il/Elle pourra bénéficier du régime indemnitaire prévu pour le grade des ingénieurs territoriaux sur décision du Président.

L'intéressé bénéficiera également des chèques restaurants, selon la réglementation en vigueur.

La durée effective de travail est de 35 heures par semaine.

ARTICLE 4 : FRAIS DE DEPLACEMENTS

Le remboursement des frais de déplacements pour raisons de service sera effectué selon le barème appliqué pour les personnels de collectivités territoriales.

ARTICLE 5 : SECURITE SOCIALE - RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de Monsieur/Madameest soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale ainsi que les accidents du travail. Il/Elle sera affilié(e) à l'Assedic et à l'IRCANTEC.

ARTICLE 6 : CONGES

Monsieur/Madame..... aura droit à un congé annuel rémunéré d'une durée égale à celui attribué aux agents.

Il/Elle bénéficiera des congés exceptionnels suivant la liste établie sur le règlement intérieur. Des congés exceptionnels sans solde pourront être donnés pour convenances personnelles avec l'accord du président.

ARTICLE 7 : DROIT SYNDICAL

Les dispositions concernant le droit syndical et la formation professionnelle applicable au contractant seront celles définies par le décret 88-145 du 15 février 1988 précité.

ARTICLE 8 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est susceptible de renouvellement par reconduction expresse. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse d'une durée de 3 ans. La durée totale des contrats ne pouvant excéder 6 ans. L'autorité territoriale notifie son intention de renouveler l'engagement au plus tard au début du mois précédant le terme de l'engagement.

Monsieur/Madame..... dispose d'un délai de 8 jours pour faire connaître le cas échéant son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, Monsieur/Madameest présumé(e) renoncer à son emploi.

ARTICLE 9 : RUPTURE DU CONTRAT

1. Licenciement à l'initiative du SmageAa

En cas de licenciement, Monsieur/ Madamea droit à un préavis d'une durée de 1 mois. Pendant la période de préavis, l'intéressé a droit à deux heures par jour prélevées sur le temps de travail pour rechercher un nouvel emploi. Ce temps libre peut être cumulé à sa demande, les dates de ces absences étant fixées alternativement par le président et l'intéressé.

L'indemnité de licenciement est conditionnée par l'exploitation des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique, à la suite d'un congé sans traitement d'une durée égale ou supérieure à un mois, soit au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

La dénonciation du contrat intervient par l'envoi à l'agent d'une lettre recommandée avec accusé de réception – la date de réception de cette lettre fait courir le délai de préavis.

2. Démission du contractant

La démission de Monsieur/Madame doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur/Madameest tenu de respecter un préavis d'une durée de 1 mois.

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l'exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le contractant,

Fait à Esquerdes, le
Le Président,

Christian DENIS

Notifié à l'intéressé

Rendu exécutoire le
Le Président,

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°4

PREVENTION DES CRUES : Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – mise en réserve foncière compensatoire

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le SmageAa et la SAFER ont signé une convention le 6 décembre 2007 en vue de constituer une réserve foncière compensatoire destinée aux échanges pour la mise en œuvre de notre programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

En vertu de cette convention et dans l'optique de compléter notre réserve foncière compensatoire, Monsieur Denis a sollicité la SAFER, le 9 juin dernier, pour la mise en réserve compensatoire d'une parcelle située sur Fauquembergues (parcelle ZE 29 – 1 ha 90 a 70 ca).

En plus d'être située à proximité de quatre des principaux sites de notre programme, cette parcelle est adjacente à une parcelle déjà en réserve pour notre compte. En effet elle jouxte la parcelle ZE 30 – 52 a 30 ca. Le fait de former un îlot d'exploitation plus grand semble plus intéressant pour son exploitation ce qui pourra favoriser les négociations quant à des échanges parcellaires.

La SAFER nous a informé de l'issue favorable réservée à notre demande. La valeur vénale retenue par la DGFP (terre libre) est de 10 488 €/ha. Soit un prix de revient à préfinancer à la SAFER de 25 037,85 €.

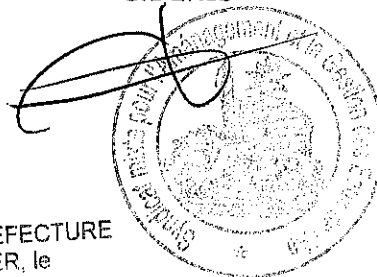
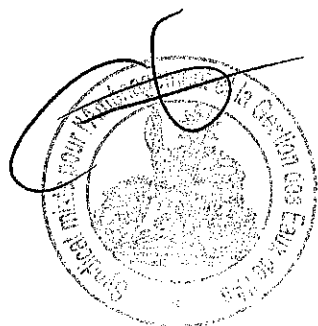
Après délibération, le Comité Syndical autorise le président :

- à effectuer la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZE 29 située sur la commune de Fauquembergues,
- à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2012

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°5

PREVENTION DES CRUES : Mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa – Procédures de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire menées par l'EPF

RAPPORTEUR : Monsieur DHALLEINE

Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues nécessite l'acquisition de l'emprise des digues et berges. Afin de mener à bien ces acquisitions, il a été décidé, par délibération du 10 février dernier, de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique permettant d'envisager, si nécessaires, des expropriations.

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, en vertu de la convention signée le 25 août 2008, est l'opérateur foncier du SmageAa pour cette opération.

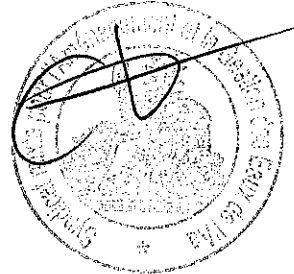
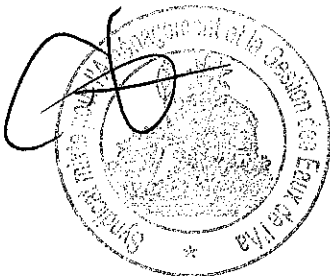
En rectification de la délibération n°6 du 10 février dernier, et après délibération, le Comité Syndical autorise l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais :

- A solliciter la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération auprès du représentant de l'Etat et à cet effet d'adresser le dossier à la Préfecture.
- A demander au Préfet l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est souhaitée,
- A mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité en vue de l'obtention d'une ordonnance d'expropriation au nom de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTELE, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°6

COMMISSION MILIEUX ET TRAVAUX : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement. Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention.

Le bilan des prises de rat musqué pour l'année 2010 sur le territoire du SmageAa est de 3785 rats pris. Pour l'année 2009 il était de 7178. La différence provient en grande partie de la chute du nombre de prises sur le marais Audomarois. Il n'existe pas d'explication à cette baisse.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2012 sous forme de subvention suite aux demandes des différents présidents de GDON.

	Subvention	
GDON du Haut pays	400 €	Ok le 14/05/12
GDON Lys Aa	700 €	Ok le 15/03/12
GDON du Pays de Lumbres	700 €	Ok le 14/05/12
GDON de l'Ondatra	1 000 €	Ok 15/03/12
Groupement Flandres Maritimes	600 €	Ok 15/03/12
GDON de Radinghem en Weppes	800 €	Ok 15/03/12
Total	4 200 €	

Soit un total de **4 200 € TTC** pour l'année 2012. Pour rappel en 2011 la dotation était de 3 800 € TTC (le GDON du Pays de Lumbres n'avait pas sollicité de financement).

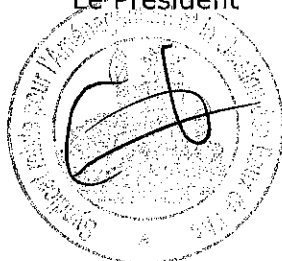
Après délibération, le Comité Syndical autorise le président :

- à signer les conventions avec les GDON.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2012

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

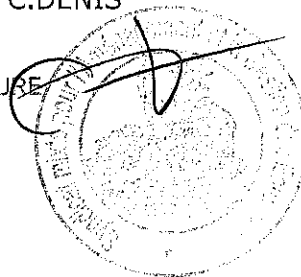
16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°7

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE: Mesures MAET en 2012

RAPPORTEUR : Monsieur PRUVOST

Sur le bassin versant de l'Aa l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à adapter leurs pratiques afin de maîtriser au mieux les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour se faire, le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat pour mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie, ils bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

Depuis 2009 le SmageAa s'est positionné en tant qu'opérateur de cet outil contractuel pour permettre aux exploitants agricoles volontaires de souscrire aux mesures proposées sur une grande partie de son territoire.

Comme en 2009 et 2010, et comme l'année dernière (2011) où 14 dossiers ont été déposés, le projet de mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) doit être présenté et validé annuellement.

Le SmageAa souhaite poursuivre cette démarche d'animation en se portant opérateur pour l'année 2012. Il est à noter que 2012 devrait être la dernière année pour laquelle cet outil serait disponible du fait de l'évolution possible de la Politique Agricole Commune en 2013.

Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivière (soit environ 60 communes) et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Ce projet a pour objectifs de :

- limiter et freiner au maximum les ruissellements en amont.
- réduire les transports de matière en suspension (MES).
- filtrer les eaux pouvant être chargées en élément chimique et minéral.
- réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource en eau.

Pour se faire le projet s'appuiera sur les mesures disponibles suivantes :

- création et entretien d'un couvert herbacé (parcelle ou bande enherbée).
- gestion extensive des prairies.
- entretien de haies.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

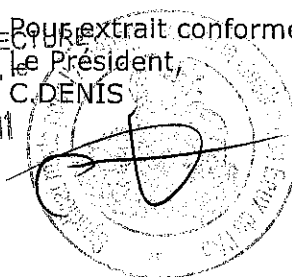
- présenter le projet MAET 2012 du SmageAa en Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE).
- signer tous les documents afférents à la mise en place de ce projet

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le Président,
C. DENIS

19 DEC. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTELE, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°8

PERSONNEL : remboursement des frais de mission

RAPPORTEUR : M. DENIS

Les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics relevant de la fonction publique territoriale.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur les points suivants :

- La définition des déplacements permettant une prise en charge,
- Les frais remboursables et leurs taux de remboursement

➤ **Les déplacements temporaires permettant une prise en charge**

Les déplacements donnant lieu au remboursement de frais devront être préalablement autorisés par l'organe exécutif à savoir Monsieur le Président ou son représentant par délégation et attesté par un ordre de mission.

Les déplacements temporaires donnant lieu à remboursement de frais de la part de la collectivité correspondent à :

- Une mission : l'agent se déplace pour les besoins du service ou pour les intérêts de la collectivité
- Une action de formation : l'agent se déplace pour suivre un stage, une formation professionnelle. Dans l'éventualité où l'organisme de formation assurerait le remboursement des frais de déplacement, aucun remboursement complémentaire de la part de la collectivité ne pourra être effectué.
- Concours : un agent amené à se présenter aux épreuves d'admissibilité à un concours, une sélection ou un examen professionnel (hors résidence familiale et administrative) de la fonction publique territoriale correspondant à son parcours professionnel, peut prétendre au remboursement des frais de déplacement aller-retour à raison d'un seul aller-retour par année civile. Toutefois il peut être dérogé à cette règle si l'agent est reçu aux épreuves d'admission d'un concours.
- Préparation à un concours, à un examen professionnel : le remboursement interviendra dans le cadre où l'agent est dûment habilité et autorisé par la collectivité à suivre cette formation.

Ainsi, les agents amenés à se déplacer au sein ou en dehors du territoire du SmageAa utilisent par priorité les véhicules de service de la collectivité. Les frais inhérents à ces déplacements (carburant, péage...) sont pris en charge directement par la collectivité.

Tout frais supplémentaire est avancé par l'agent et remboursé par la collectivité au vu des pièces justificatives et de l'ordre de mission.
Sur les axes où ce mode est disponible, l'utilisation des transports en commun, train notamment sera privilégiée.

Exceptionnellement, en cas d'indisponibilité de véhicule de service, ils peuvent utiliser tout autre mode de déplacement (véhicule personnel, transports en commun ou le cas échéant taxi...) sur autorisation préalable de l'autorité territoriale et attesté par un ordre de mission. Dans ce cas, les frais inhérents à ces déplacements sont avancés par l'agent utilisateur et remboursés par la collectivité au vu des pièces justificatives.

➤ **Les frais remboursables et leurs taux de remboursement**

➤ Les frais de transport

Les frais liés à l'utilisation du train seront remboursés sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe.

Les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel, sur la base de l'indemnité kilométrique applicable aux fonctionnaires d'Etat, suivant le dernier arrêté en vigueur fixant cette indemnité (l'arrêté applicable à ce jour étant celui du 26 aout 2008).

Les autres frais de transport (péage d'autoroute, parcs de stationnement, tickets de bus...) seront remboursés sur la base de la dépense réelle sur présentation des justificatifs.

➤ Les frais de restauration et hébergement

La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 3 juillet 2006. Cet arrêté prévoit une indemnité par repas de 15.25 € et un taux maximal de remboursement des frais d'hébergement de 60 € par nuit, sur la production d'un ordre de mission, d'un état de frais et de pièces justificatives.

Les frais de repas liés à un déplacement temporaire donnant lieu au remboursement, sont indemnisés sur la base du taux forfaitaire soit 15.25 € par repas.

Il revient à l'assemblée délibérante de fixer le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement.

Il est ainsi proposé de :

- Fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement sur l'ensemble du territoire dans les conditions et suivant le taux maximal fixé pour les fonctionnaires d'Etat soit 60 €, sur présentation de justificatifs d'une dépense réelle
- Ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est logé ou nourri gratuitement

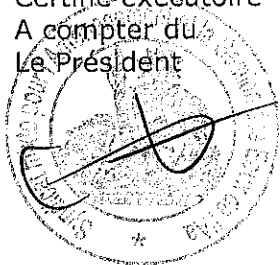
Après délibération, le Comité Syndical approuve :

- La définition des déplacements permettant une prise en charge,
- Les frais remboursables et leurs taux de remboursement
- L'application de ce dispositif avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

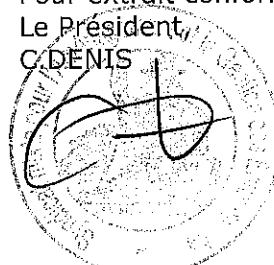
19 DEC. 2011

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président



16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C. DENIS



L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAIN, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n°9

PERSONNEL : Remplacement de congé de maternité

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1^{er} alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, notamment lors d'un congé de maternité.

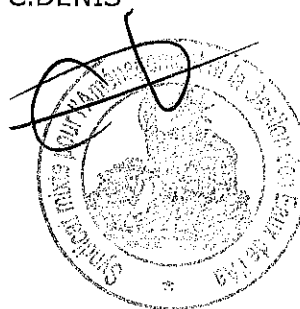
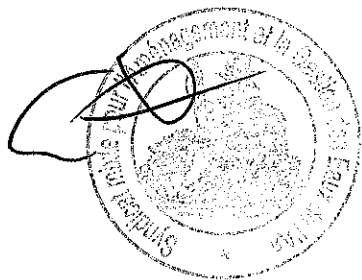
Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

- recruter un agent contractuel pour le remplacement du congé maternité de Madame BOUTEL à compter du : 01 janvier 2012 jusqu'au 31 juillet 2012, dates pouvant être adaptées en fonction du congé réel,
- établir un contrat à durée déterminée dans le cadre de la réglementation en vigueur ; le niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu le seront selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil,
- signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- inscrire le crédit correspondant au BP 2012, chapitre 012

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Question n° 10

PERSONNEL: Système d'Information Géographique SIG – Réorganisation de la base de données – recrutement d'un stagiaire

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Depuis la création du SmageAa, le SIG est un outil utilisé quotidiennement par les techniciens pour la mise en œuvre des orientations du SAGE de l'Audomarois. Cette utilisation crée de la donnée et demande régulièrement des mises à jour. Malgré un suivi régulier, les données sont de plus en plus nombreuses et deviennent difficiles à organiser.

Avec l'augmentation des effectifs et une demande plus importante de consultation des données, il est proposé de réorganiser ces données, les « toiletter », mettre à jour les métadonnées et constituer un catalogue des données.

Ce travail sera suivi d'une mise à jour des cartes et d'un développement d'un SIG libre que les techniciens pourront utiliser.

Compte tenu de la charge de travail nécessaire, il est proposé de recruter un stagiaire de niveau Bac+5 sur une longue durée (4 mois). Ce stage se fera du 1^{er} février au 31 mai 2012 pouvant être étendu de 2 mois par avenant à la convention de stage jusque fin juillet 2012.

La personne pressentie pour ce poste étant en formation continue, il n'est pas prévu d'indemnisation.

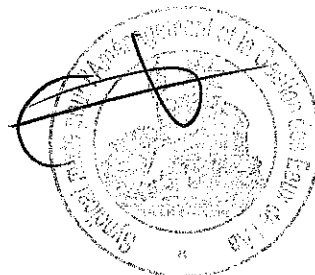
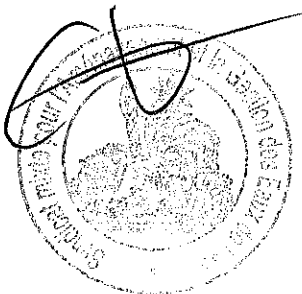
Après délibération, le Comité Syndical autorise :

- ▶ le président ou la directrice à signer la convention de stage et les éventuels avenants de prolongation.
- ▶ le président à engager des dépenses inhérentes à cette prestation.
- ▶ le président à rembourser les frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990.
- ▶ le stagiaire pourra utiliser les véhicules du SmageAa conformément au règlement intérieur.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011 REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Question n°11

FINANCES : Modification budgétaire n°3

19 DEC. 2011

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Durant 2011 une deuxième campagne de matérialisation d'échelles limnimétriques sur le territoire du SmageAa a été réalisée. La pose de certaines échelles a nécessité la fabrication de supports adaptés au lieu d'implantation. Cette dépense a fait l'objet d'une modification budgétaire au Comité Syndical du 15 septembre 2011. Des essais ont été effectués avec un « support test ». Il s'est avéré que le dispositif n'est pas adéquat pour les échelles à fixer directement sur la berge. Certains supports doivent donc être adaptés. Afin de faire face à cette dépense, un ajustement des crédits est prévu à l'article 2188.

Au budget primitif 2011, des crédits avaient été votés au chapitre 204 – subventions d'équipements – pour 71 000 €. Ce chapitre est composé d'articles différents en fonction du type de collectivité porteuse du projet. Ainsi, en faveur de groupement de collectivités 57 000 € ont été votés à l'article 20415 et dirigés vers l'opération 104 « désordres hydrauliques locaux ». Or, il s'avère que les projets subventionnés ne sont pas tous liés à cette opération. C'est pourquoi un ajustement des crédits est prévu au chapitre 204 notamment à l'article 20415.

Les dépenses de fonctionnement liées au rétablissement de la continuité écologique et à l'évaluation écologique du plan de gestion de rivière s'avèrent plus importantes qu'initialement prévues du fait de l'exécution avancée des études qui y sont liées. Afin de faire face à ces dépenses un ajustement des crédits est prévu à l'article 617 – chapitre 011.

Enfin, une erreur de saisie informatique a été constatée au BP 2011 concernant le report du montant total des opérations d'ordre en section de fonctionnement, avec un écart de 0.02 €. Un ajustement de crédits est donc prévu afin de corriger cette anomalie.

Il est donc proposé la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Investissement		
Dépenses : article 020	- 950 €	
Dépenses : article 2188		+ 950 €
Dépense : article 20415 – opération 104	- 4 700 €	
Dépense : article 20415		+ 4 700 €
Fonctionnement		
Dépenses : article 022	- 8 000 €	
Dépenses : article 617		+ 8 000 €
Dépenses : article 6064	-0.02 €	
Dépenses : article 6811 – chapitre 042 Opérations d'ordre		+ 0.02 €

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°3.

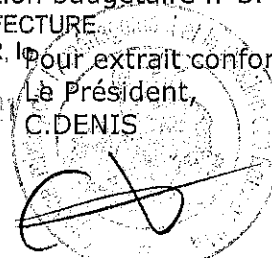
Certifié exécutoire
A compter du
Le Président



16 DEC. 2011

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Pour extrait conforme,
Le Président,
C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 décembre 2011

Question n°12

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

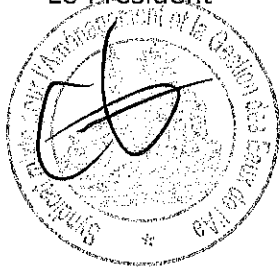
Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération, le Comité Syndical approuve le débat d'orientation ainsi présenté.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président

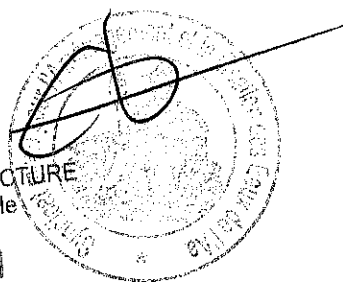
16 DEC. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président,
C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011



COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

A 18 h 30 à la salle de réunion de la Maison du Parc - Arques

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de réunion de la Maison du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale à Arques, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Messieurs David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, François SEGURA arrivé à la question 3, André BAES, Jacques DRIEUX, Josse NEMPONT, Jean-Michel BOUHIN, délégués titulaires
Messieurs Jean-Claude BARRAS, Sandrine KEIGNAERT, Ulysse DUPONT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-Président,
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-Président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Patrick HUGUET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué titulaire remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés :

Messieurs Gérard FLAMENT, Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Patrick BEDAGUE, Alain MEQUIGNON, Jean-Claude BONNE, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Patrick HUGUET, Francis DOYER, délégués titulaires,
Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante, Messieurs Bertrand PETIT, André DUWAT, Hugues PERSYN, David FLAHAUT, Dominique LARDEUR, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Marc DAMBRICOURT, André BULTEL, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 20

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la question 3 était de : 21



SmageAa

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

En 2011, la mission "ressource en eau" pour le SmageAa a réellement débuté. Cette année nous avons également réalisé un bilan à mi-parcours du plan de gestion de la rivière.

Par ailleurs, tout en poursuivant les missions de prévention des crues déjà engagées, nous avons élaboré un programme global sur cette problématique qui orientera significativement recettes et dépenses pour les 6 ans à venir.

Perspectives 2012

Les actions du SmageAa pour 2012 se renforcent de nouveau avec la mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Prévention des crues

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations cadre dorénavant les interventions sur cette problématique. Il permet une approche globale et intégrée à l'échelle du bassin versant ; et renforce le partenariat entre les divers acteurs. Il cadre les actions du territoire pour les six ans à venir, intégrant toutefois une possibilité de révision à mi-parcours.

La labellisation est l'étape incontournable pour l'obtention des financements de l'Etat. Ces financements étant eux-mêmes indispensables à la réalisation du projet pivot de ce programme global : la mobilisation du champ d'expansion des crues et ses 10 sites à aménager. En l'état actuel, ce programme d'ensemble est chiffré à 18 millions d'euros et pourrait bénéficier globalement de 74 % de financement.

Concernant ce programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, les diverses démarches administratives seront conduites en 2012. Ces étapes sont relativement longues (6 à 18 mois selon les procédures) et ne permettent pas d'envisager les premiers travaux avant 2013. En préparation de ceux-ci, une seconde tranche de diagnostics archéologiques sera réalisée à l'automne par le Centre Départemental d'Archéologie. L'EPF poursuit les négociations amiables avec les propriétaires fonciers.

La mise en œuvre du programme global nécessitera essentiellement en 2012 le lancement d'une étude d'évaluation économique de ce programme et la mise en place d'une station de suivi des débits apportés par le ruisseau d'Acquin à l'Aa.

Les autres missions sur cette thématique nécessitent essentiellement des moyens humains. Ainsi la mise en œuvre des volets les plus techniques sera assurée par le chargé de mission en hydraulique, le volet "culture du risque et réduction de vulnérabilité" sera assuré par le technicien risque inondation. L'équipe de pilotage du programme global, y compris le poste d'animateur agricole, bénéficiera de financements de l'Etat et éventuellement de l'Agence de l'Eau.

Mise en valeur des milieux

Suite à l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2011, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents est très légèrement infléchi, et se poursuit donc sur les mêmes axes et le même volume de travail pour le maintien et l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.

La maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 7 sites engagera les phases Projet sur les options retenues. Et d'autres propriétaires d'ouvrages seront contactés pour lancer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre de travaux de franchissement.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2011

Le soutien aux piégeurs volontaires des GDON sera maintenu grâce à la mise à disposition de pièges pour des opérations « coup de poing » avec pose et assistance par un agent de l'équipe rivière.

Animation agricole

L'animateur agricole intègre pleinement l'équipe de pilotage et mise en œuvre du programme global de prévention des inondations.

Le contact rapproché apporté par l'animateur dans le cadre de la mise en œuvre du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues est véritablement un facilitateur dans les démarches préalables. Il a été éprouvé en 2011 lors de la première phase de diagnostics archéologiques et des premiers contacts de l'EPF avec les propriétaires fonciers.

Le programme global de prévention des inondations prévoit que la maîtrise des ruissellements sur les parcelles agricoles soit abordée systématiquement en amont et en complément des ouvrages hydrauliques.

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées comme le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales sont, outre l'animation en tant que telle, les outils de mise en œuvre de la stratégie du SmageAa et du territoire sur cette problématique.

Ressource en eau

L'étude de protection de plusieurs sites pressentis pour la ressource en eau future sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa se poursuit avec les financements des préleveurs et de l'Agence de l'Eau et l'assistance technique de l'animatrice de la CLE et des techniciens de la CASO.

Communication

Rien de particulier n'est prévu en 2012 sur ce volet en dehors de ce qui pourra être prévu dans le cadre des enquêtes publiques du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	465 522 €	595 339 €	751 087 €	699 430 €	816 000 € ¹
Evolution depuis n-1	11 %	28 %	26 %	- 7 %	17 %

En 2011, les dépenses de fonctionnement liées aux études techniques et aux travaux ont ré-augmenté (rétablissement de la continuité écologique, évaluation écologique du plan de gestion de rivière, travaux de restauration des habitats aquatiques). Cela représente plus de 60 000 € de plus qu'en 2010.

Sont également prévus les frais d'indemnisation des exploitants agricoles suite aux diagnostics archéologiques sur 3 sites prévus pour les champs d'inondation contrôlée (3 000 € engagés).

Par ailleurs les frais d'annonces légales (appel à concurrence et avis d'attribution) et les frais généraux liés aux publications de communication ont augmenté.

En matière d'opérations d'ordre, les dotations aux amortissements ont été temporairement gonflées cette année (près de + 80 000 €). Cela provient d'une erreur de calcul initial.

¹ dépenses mandatées et engagées au 01/12/2011

Les charges de personnel ont légèrement diminué par rapport à 2010 malgré des évolutions de grade de plusieurs agents. Hormis le technicien en hydraulique, il n'y a pas eu de contractuel cette année ; et le remplacement de la responsable administrative a entraîné une baisse des charges salariales sur ce poste.

Pour 2012, les besoins courants devraient être globalement stables.

Il faudra encore imputer aux dépenses de fonctionnement la maîtrise d'œuvre des travaux de franchissement d'ouvrage qui se font sous DIG, et les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (étude d'impact et DUP : frais d'enquête, de communication, ...).

Pour les charges salariales et indemnités, un remplacement de congé maternité dont la mission pourrait être prolongée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI (et en contrepartie de financements spécifiques) entraînera une augmentation des dépenses.

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2012. Il n'y aura donc pas de charges financières. Le fait de travailler avec l'EPF nous permet de reporter dans les années à venir la charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la mobilisation du champ d'expansion des crues.

Recettes de fonctionnement

	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de fonctionnement	706 293 €	661 161 €	817 408 €	829 560 €	791 426 ² €
Evolution depuis n-1	+ 5 %	- 6 %	+ 24 %	+ 1 %	- 5 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2011, on maintient un bon niveau de subventions perçues. Néanmoins, les subventions des frais d'études de cette année ne seront perçues qu'en début d'année 2012.

Ces recettes sont légèrement inférieures aux dépenses (- 3 %). L'erreur de calcul des dotations aux amortissements (32 341 €) est toutefois supérieure au déficit constaté ici (24 574 €).

Pour 2012, le maintien des participations de chaque structure adhérente sera demandé au même niveau que les années précédentes.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses d'investissement	159 025 €	452 018 €	272 176 €	334 292 €	244 166 € ³
Evolution depuis n-1	+ 227 %	+ 184 %	- 40 %	+ 23 %	- 30 %

Les dépenses d'investissement en 2011 sont constituées par :

- ▶ Le solde du chaland,
- ▶ La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre) et les terrassements des diagnostics archéologiques,
- ▶ Les éléments de culture du risque : photothèque, échelles limnimétriques,
- ▶ Les études préliminaires de résorption des désordres hydrauliques sur Bléquin et Blendecques,
- ▶ L'accompagnement de projets sur Lumbres, Ouve-Wirquin, Remilly et Clairmarais

² Dont 76 611 € en attente de versement au 29/11/2011.

³ dépenses mandatées et engagées au 29/11/2011.

- Le renouvellement de 3 postes informatiques et l'évolution du logiciel de comptabilité et paie.

Programme d'investissement

En 2012, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues sera terminée. De même pour certaines études de résorption de désordres hydrauliques locaux, notamment pour le centre de Blendecques, et Bléquin.

Certaines collectivités pourraient solliciter l'accompagnement financier du SmageAa sur leur projet (Communauté de communes du canton de Hucqueliers pour le ralentissement dynamique amont, Wavrans pour la mise en œuvre de l'étude de résorption des désordres hydrauliques locaux).

Les premières étapes de l'étude de prospection mutualisée de la ressource en eau souterraine seront terminées. Ces étapes peuvent entraîner une augmentation conséquente des dépenses d'investissement qui toutefois sont prises en charge par les financeurs en recette.

Les nouvelles embauches dans le cadre de la mise en œuvre du projet de PAPI nécessiteront l'acquisition de mobilier.

Recettes d'investissement

	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes d'investissement	287 126 €	381 383 €	350 667 €	277 529 €	382 071 ⁴ €

A la recette 2011, il faut ajouter 892 410 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs. Cette réserve, encore importante, est toutefois en diminution.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- de l'Europe (FEDER) pour la concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues et sur la culture du risque,
- sur le chaland, de la Région, de la CASO, de l'Agence de l'Eau et de la 7ème Section des Wateringues,
- de la DREAL sur la mémoire du risque (repères et échelles),
- et le solde de l'opération au moulin Snick par l'Agence de l'Eau.

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2012.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

Conclusion

Pour cette année 2012, les dépenses de fonctionnement courantes devraient augmenter du fait de l'augmentation, même temporaire, du personnel. Ce sont toutefois des dépenses financées.

De même, les dépenses d'investissement devraient également augmenter, avec les subventions correspondantes.

La structure du budget reste orientée de façon à assurer, au moment venu, les futurs investissements. Le recours ultérieur à l'emprunt n'est toutefois pas à exclure.

Sur le volet "Prévention des crues", l'attribution du label PAPI est le passage obligé pour l'obtention de subventions de l'Etat pour le SmageAa et les structures de son territoire engagées dans ce programme global et intégré de lutte contre les inondations.

⁴ Dont 2419 € en attente de versement au 29/11/2011